## Collectivités territoriales

## L'accès des femmes aux conseils généraux

Le CEAS-point-com n° 262 du 18 janvier 2008 évoquait la proposition de loi de Jean-Luc Warsmann visant à faciliter l'égal accès des femmes et des hommes au mandat de conseiller général.

Une loi du 31 janvier 2007 oblige les candidats à se présenter avec un remplaçant de sexe différent. Cette disposition évite l'organisation d'une élection partielle en cas de vacance du poste. Cependant, cette mesure s'applique dans des cas limitativement prévus par la loi. Comme elle ne couvre pas toutes les situations possibles, sa portée est ainsi limitée.

Par exemple, un parlementaire conseiller général, élu conseiller municipal d'une commune de 3 500 habitants ou plus, doit démissionner du mandat de son choix. A défaut, c'est le mandat acquis en dernier qui prend fin. En cas de démission du conseiller général, il y a élection partielle.

#### Texte adopté en commission

La commission des lois de l'Assemblée nationale a approuvé la proposition de loi de Jean-Luc Warsmann au cours de sa séance du 16 janvier 2008. Quelques déclarations méritent notre intérêt. Bernard Derosier, député SRC (1) du Nord, a remarqué qu'« en légiférant trop vite la majorité légiferait mal ». Cependant, son groupe ne va pas s'opposer à cette proposition de loi.

Jérôme Lambert, député SRC de Charente, a rappelé que la vraie modernisation des institutions consisterait plutôt à limiter le cumul des mandats. Il a exprimé sa crainte que des parlementaires puissent se présenter aux élections cantonales, sans intention de siéger au conseil général, dans le seul but d'être une « locomotive » pour leur parti politique. Pour Jérôme Lambert, il n'est pas certain que cette proposition de loi « constitue un progrès en termes de moralisation et de transparence de la vie politique ».

Quant à Michel Hunault, député NC <sup>(2)</sup> de Loire-Atlantique, il a fait référence aux révélations de la presse sur les travaux de la commission présidée par Jacques Attali. Celle-ci préconise la suppression des départements. Pour Michel Hunault, le débat sur la proposition de loi devrait être l'occasion pour les parlementaires de réaffirmer leur attachement à cette collectivité territoriale, mais aussi d'envisager une modification du mode de scrutin pour les élections au conseil général (les intercommunalités ayant pris le pas sur les cantons).

Rappelons qu'en France métropolitaine, la part des femmes parmi les conseillers généraux n'était que de 9,3 % à l'issue des élections de 2004 (source : ministère de l'Intérieur). Cette statistique situe l'enjeu profond que constitue un vote rapide de la proposition de loi de Jean-Luc Warsmann.

<sup>(1) -</sup> Socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

<sup>(2) -</sup> Nouveau centre.

# Gérontologie

### « Elle ne fait aucun effort »...

Lors d'une conférence à des infirmières diplômées sur les aspects physiques du vieillissement, le Dr Paul E.Ruskin a présenté le cas clinique suivant :

« La patiente est incapable de parler ni de comprendre le moindre mot. Il lui arrive parfois de proférer des sons inarticulés et incohérents durant des heures. Elle n'a aucun sens des personnes, des lieux et du temps. Elle réagit cependant à l'énoncé de son propre nom.

Il y a six mois que je m'occupe d'elle, mais elle montre toujours une totale indifférence à son aspect physique et ne fait aucun effort pour aider aux soins qu'on lui donne.

Il faut la laver, l'habiller, lui donner à manger. Comme elle n'a pas de dents, il faut lui écraser ses aliments. Elle bave sans arrêt de sorte que, devant, sa chemise est presque toujours sale.

Elle ne peut pas marcher.

Ses heures de sommeil sont totalement irré-

gulières. Elle s'éveille souvent au milieu de la nuit et réveille son entourage par ses cris.

La plupart du temps elle est gentille et de bonne humeur, mais plusieurs fois par jour, elle s'agite sans cause apparente, se met à pleurer et ne cesse de crier que si quelqu'un vient la consoler ».

Le Dr Paul E.Ruskin a alors demandé à ses auditrices quels sentiments elles éprouveraient à s'occuper de cette patiente. Elles répondirent que ce serait un travail ennuyeux et ingrat, frustrant et même déprimant.

Le Dr Paul E.Ruskin, pour sa part, avait grand plaisir à soigner cette personne. Et de faire passer à la ronde une photo, celle de son bébé de six mois...

Le Dr Paul E.Ruskin pouvait questionner le groupe : « N'y aurait-il pas lieu de changer d'attitude afin de donner à ceux qui achèvent leur vie dans l'impuissance de la vieillesse, les mêmes soins qu'à ceux qui la commencent?»

« Si un boulanger décrétait qu'à partir de demain, il distribuera des baguettes gratuites, dès le lendemain, ce serait interdit par la commission de la concurrence. Pourquoi n'y a-t-il qu'un produit dans notre société libérale, la presse, qui peut être gratuit sans que la commission de la concurrence intervienne pour concurrence déloyale? Quelque part, le journal est identifié à un tract et il est distribué comme tel... Comment une profession malade a-t-elle pu accepter cette profusion de journaux gratuits? C'est une folie! »

Jean-François Kahn, « Secouons les journaux... tant qu'il en reste » (grand entretien), Le Monde des 6 et 7 janvier 2008.